

Conditions générales de vente

1. COMMANDES

1.1. - Toute remise de commande à LAFA COLLECTIVITÉS implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions, auxquelles - sauf accord exprès et par écrit de LAFA COLLECTIVITÉS - il ne pourra en aucun cas être dérogé.

1.2. - Sauf accord de notre part aucune annulation ou modification ne sera acceptée, après notre accusé de réception : • 8 jours pour les commandes livrables à plus de trois semaines. • 48 heures pour les commandes livrables à moins de trois semaines et pour les commandes spéciales. Les engagements pris par nos attachés commerciaux, représentants ou collaborateurs, ne deviennent définitifs qu'après confirmation (accusé de réception), par courrier ou par mail, dans un délai maximum de 8 jours.

Nos devis, établis préalablement aux commandes, sont valables 1 mois, sauf indication contraire.

1.3. - L'annulation hors §1-2 d'une commande par l'acheteur, pour quelque cause que ce soit, sauf le cas prévu au 2.3. 3e alinéa donnera lieu au versement de dommages et intérêts. Toute annulation de commande passée un délai de 8 jours après l'accusé de réception sera, outre les dommages et intérêts, facturée à hauteur de 30% si la commande a été lancée en fabrication et de 100% si elle se trouve en état de terminaison (montage ou produit fini).

1.4. - Toute commande dont le colisage n'est pas conforme à notre tarif ne sera pas prise en compte.

1.5. - LAFA COLLECTIVITES se réserve le droit sans autre avis préalable :

- de supprimer certains de ses modèles ou coloris de nuanciers;

- d'apporter toutes modifications jugées nécessaires à l'amélioration technique ou esthétique de l'ensemble de ses produits.

1.6. – Les demandes d'échantillons, de nuanciers ou de catalogues peuvent être soumises à une participation financière du demandeur.

2. LIVRAISON - TRANSFERT DES RISQUES – TRANSPORT

2.1. - Les délais de livraison indiqués dans nos documents commerciaux (catalogues ou tarifs), bons de commande et dans nos accusés de réception sont donnés à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité, sauf dans le cas prévu au 2.3. -3e alinéa - ; ils comprennent le temps nécessaire à la fabrication, plus un délai d'acheminement de l'ordre de deux semaines. Ce pour tenir compte de la saisonnalité et d'éventuels problème d'approvisionnement.

Nous vous conseillons, pour connaître les délais, à un moment donné, de vous renseigner auprès du service commercial de la société. Les délais sont décomptés dès l'envoi de l'accusé de réception pour les commandes dont le délai d'exécution est supérieur à trois semaines et à compter de la réception du bon de commande pour celles dont le délai d'exécution est inférieur à trois semaines. En tout état de cause, ils sont maintenus dans la limite de nos capacités de production et d'approvisionnement, à noter en particulier que nos délais peuvent s'allonger jusqu'à plus de 8 semaines l'été, période annuelle de charges importantes. Tout additif à une commande déjà passée sera considéré comme une nouvelle commande tant au point de vue conditions que délais. Ce sont les articles au délai le plus long qui détermineront le délai pour l'ensemble de la commande.

2.2. - LAFA COLLECTIVITÉS aura la faculté de résilier ses engagements et sera dégagée de plein droit de toute responsabilité à cet égard en cas de force majeure ou d'événements graves tels que le lock-out grèves totales ou partielles chez les fournisseurs de LAFA COLLECTIVITÉS, épidémies, incendies, bris de machines, pénurie de matières premières, inondations, interruption dans les transports, procédures collectives et généralement dans tous les cas constitutifs de force majeure ou de cas fortuits tels que définis par la loi et la jurisprudence.

2.3. - Au cas où la livraison serait retardée pour une cause incombant à l'acheteur, les marchandises seront stockées aux frais de l'acheteur. Si ce retard excédait 30 jours LAFA COLLECTIVITÉS serait en droit de résilier sans préavis la commande et d'exiger des dommages et intérêts. Inversement si la livraison était retardée pour une cause personnelle à LAFA COLLECTIVITÉS, l'acheteur serait en droit d'annuler la commande au bout d'un même délai de 30 jours.

2.4. - Quelle que soit la destination des marchandises et les éventuelles conditions particulières de ventes, le transfert des risques est réputé toujours effectué en nos usines et magasins, au moment où les marchandises sont mises à la disposition du transporteur ou de l'acheteur, s'il en prend livraison lui-même. Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, auquel il incombe d'exercer son recours contre le transporteur qui est

responsable de toutes les avaries qu'auraient pu subir les marchandises en cours de transport. Dans tous les cas, le destinataire doit, en présence du livreur, vérifier le nombre de colis reçus et leur bon état.

Toute réclamation (manquant ou détérioration) doit être formulée sur le récépissé de livraison et confirmée au transporteur par lettre recommandée dans les trois jours.

2.5. – Les rendez-vous pour livraison sont pris 1 à 2 semaine en amont de celle-ci et confirmés par téléphone, mail ou éventuellement sms. Pour tenir compte des aléas du transport, les rendez-vous sont positionnées sur des plages horaires de 2 à 4 heures, un rendez-vous à heure fixe nécessite des frais supplémentaires (voir §3.6). L'annulation d'un rendez-vous ou la modification d'adresse est possible sans frais au-delà de 15 jours en amont Le retour de marchandise suite au refus ou annulation par le client après expédition sera facturé en intégralité.

3. PRIX - PAIEMENT – PORT

3.1. - Les prix sont calculés sur la base de quantités indiquées et aux conditions de ventes en vigueur au jour de la réception par LAFA COLLECTIVITÉS du bon de commande.

3.2. – Sauf avis contraire, ils s'entendent départ, hors de toutes taxes et franco d'emballage hormis taxe éco contribution.

3.3. - Aux prix ainsi déterminés s'ajoutent :

- les frais de douane et accessoires.

- toutes charges fiscales et légales afférentes aux marchandises objet de la vente et ayant cours au jour de la mise à disposition du transporteur ou de l'acheteur s'il en prend livraison lui-même.

3.4. - A compter de la réception du bon de commande et pendant une durée comprenant le délai de livraison prévu contractuellement et indiqué par notre accusé de réception, les prix tels que définis au 3.3 sont stipulés fermes, sauf pour les devises autres que l'Euro.

3.5. - Franco de port pour toute commande supérieure à 600 € (livrable en un seul endroit et en une seule fois) hors taxe prix net.

Participation aux frais de transport et d'administration :

- pour les commandes jusqu'à 200 € prix net HT : 50 € HT de participation

- pour les commandes de 200 € à 600 € net HT : 30 € HT de participation

3.6. - Majoration participative pour rendez-vous à heure fixe 385,00 € HT, remboursée en totalité en cas de non-respect de l'horaire prévu.

Majoration pour mise sur palette +10% avec forfait minimum de 90€ HT

3.7. – Livraison express (ou à délai inférieure au délai contractuel) : il pourra être demandé une participation financière à la charge supplémentaire induite par le transport rapide.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. - Délais de paiement. Les factures sont payables au comptant à réception. Sauf conventions contractuelles qui ne peuvent excéder les dispositions de la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite LME.

Il n'y a pas de possibilité d'escompte.

4.2. - Les règlements s'effectueront au Siège Administratif de LAFA COLLECTIVITÉS, avenue Georges Pompidou 15003 AURILLAC.

4.3. - Si l'expédition des marchandises se trouve retardée du fait de l'acheteur, il pourra être établi une facture de mise à disposition payable dans les mêmes délais que si la marchandise avait été expédiée à la date prévue, indépendamment d'une facturation complémentaire des frais de magasinage stockage et autres.

4.4. - Le défaut de paiement aux échéances convenues fera courir de plein droit, sans aucune mise en demeure préalable, un intérêt égal à 3x le taux légal. Le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité de l'intégralité des sommes dues à LAFA COLLECTIVITÉS au titre de toutes les livraisons effectuées à ce jour, LAFA COLLECTIVITÉS se réserve également le droit de suspendre, sous réserve des dispositions prévues à l'alinéa suivant, non seulement l'expédition des marchandises commandées par le client et déjà fabriquées, mais encore l'exécution des commandes en cours, le tout sans préjudice de dommages intérêts. LAFA COLLECTIVITÉS sera en droit de considérer le contrat de vente résolu, de plein droit sans autres formalités, quinze jours après l'envoi d'une simple mise en demeure de payer le solde, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'acheteur et restée sans effet. En conséquence, en vertu de la clause de réserve de propriété prévue au 5, LAFA COLLECTIVITÉS pourra reprendre les marchandises déjà livrées

4.5. – Tout incident ou retard de règlement à l'une des quelconques échéances, les autres échéances entraînent la déchéance de tous les termes LAFA COLLECTIVITÉS se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les ordres en cours et de modifier les conditions commerciales, sans préjudice pour LAFA COLLECTIVITÉS. L'octroi de conditions de crédit, soumise à cotation, est révocable, à tout moment et sans justification.

4.6. – En cas de relations réciproques, clients fournisseurs, LAFA COLLECTIVITÉS est en droit d'opérer une compensation, créance et dette, en cas de non-paiement ou de retard à une échéance.

4.7. – Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros est prévue dans le cadre de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

5. RESERVE DE PROPRIETE

5.1. - Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix.

5.2. - Comme il a été dit au 2.4. Les risques sont réputés transférés à l'acheteur dès la remise des marchandises à lui ou au transporteur à la sortie de l'usine ou du magasin.

5.3. - L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser le vendeur pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

5.4. - L'éventuelle reprise par le vendeur des marchandises vendues en réserve de propriété impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et de l'indisponibilité des biens concernés, nonobstant l'intérêt qui a été prévu au 4.5. En conséquence l'acheteur devra, à titre de clause pénale, une indemnité fixée à dix pour cent (10%) du prix convenu par mois de détention des marchandises ainsi reprises. Cette indemnité s'imputera sur les sommes que l'acheteur aurait pu verser à LAFA COLLECTIVITÉS au titre des échéances précédentes et que LAFA

COLLECTIVITÉS restituera sans intérêt, à l'acheteur.

6. SERVICE APRES VENTE

Toute réclamation doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans les DIX JOURS de la réception des marchandises. Après accord de LAFA COLLECTIVITÉS, qui donnera lieu à un bon de reprise, les articles défectueux nécessitant un échange, un remboursement ou une réparation, doivent être soigneusement emballés et réexpédiés en port payé. En cas de défaut de fabrication validé, LAFA COLLECTIVITÉS, répare ou procède au remplacement des produits en cause. En tout état de cause, il n'y aura pas de remplacements ou réparations suite à une détérioration ou un accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, d'utilisation abusive ou de tentative de réparation par l'acheteur.

7. GARANTIE

Nos produits fabriqués sont garantis 2 ans, à compter de la livraison, contre tous vices de fabrication. Cette garantie s'applique, dans le cadre de leur utilisation normale et hors dégradation volontaire ou non. La garantie ne couvre pas les modifications apportées, la négligence, le défaut d'entretien par le client ou le mauvais montage.

Pour les produits signalés NF environnement nous nous engageons à fournir des pièces détachées pendant 5 ans après l'arrêt de la fabrication.

8. SECURITE

Les composants de nos produits ne sont pas classés dangereux, au sens de la réglementation européenne. Néanmoins, il convient de ne pas les ingérer ou de les porter en bouche.

« Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (dit RGPD), le client et/ou les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées les concernant. Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide signé et préciser l'adresse à laquelle l'entreprise doit répondre.

Ils peuvent exercer ce droit en écrivant à LAFA COLLECTIVITÉS, à l'adresse 40 avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel de l'entreprise habilité en raison de leur fonction et, le cas échéant, à nos sous-traitants. Les données personnelles peuvent faire l'objet des traitements suivants :

- Gestion des commandes
- Campagne d'information

Transmission des informations utiles aux sous-traitants et partenaires pour la gestion des commandes.

Pour l'ensemble des produits Numériques, les données de connexions telles que : les logs, les adresses IP, les historiques de connexion, ... sont collectés aux fins uniques d'assurer la bonne gestion du Produit numérique en question ce que le Client reconnaît.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). »

9. SPECIFICATIONS

La société LAFA COLLECTIVITÉS se réserve le droit de modifier, à tout moment, les spécifications de ses produits. LAFA COLLECTIVITÉS est enregistrée au Registre national des producteurs d'éléments d'ameublement sous le numéro FR013408 en application de l'article L.541-10 du Code de L'Environnement.

10. JURIDICTION

Tous les contrats de ventes sont réputés faits au siège social. Les traites, refus ou acceptations du vendeur, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction ; les tribunaux d'AURILLAC sont donc seul compétents pour tous litiges, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de clause de compétence contraire figurant sur les lettres ou les autres documents de l'acheteur.